



2023

CODE DE TRANSPARENCE

FONDS LABELLISE ISR

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	3
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	3
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE FONDS ISR PRÉSENTÉ DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	13
4. PROCESSUS DE GESTION	21
5. CONTRÔLES ESG	25
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	26

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom du fonds : G Fund Future for Generations

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (GROUPAMA AM)

25, rue de la Ville l'Evêque

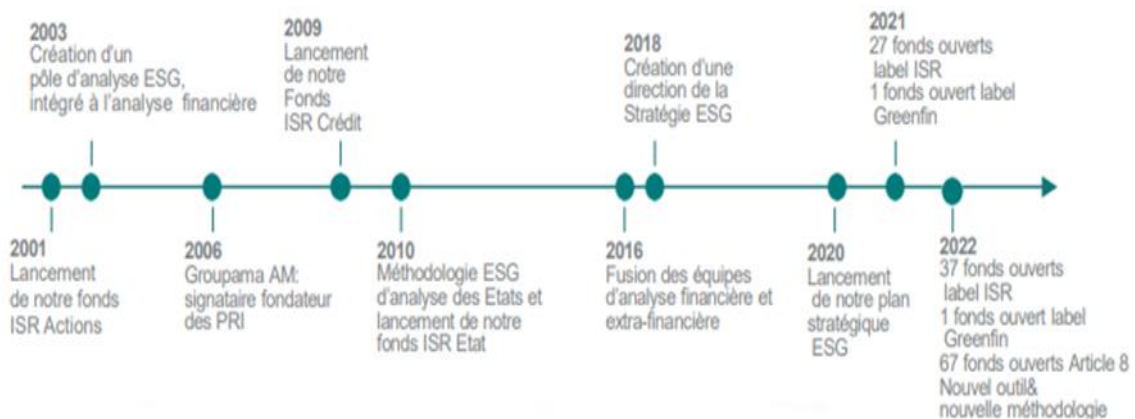
75 008 Paris

Téléphone : 01.44.56.76.76

Site web: www.groupama-am.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Un engagement historique en matière d'investissement responsable



Nos principes d'actions

Groupama AM vise à offrir à ses clients une gestion de conviction, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen-/long-terme, s'appuyant de manière pragmatique sur une analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

La prise en compte des critères ESG dans notre métier d'investisseur repose sur trois convictions fortes :

- L'ESG est une réponse aux mutations profondes que connaît notre économie : réchauffement climatique et nécessité d'évoluer vers une économie bas carbone, vieillissement de la population, évolution vers une économie du numérique...
- L'ESG est un outil permettant à l'investisseur d'identifier les opportunités de croissance de l'entreprise
- L'ESG est un outil permettant à l'investisseur de se prémunir contre les risques ESG susceptibles de peser sur la valorisation de l'émetteur, en réponse à la multiplication des crises liées à des enjeux de gouvernance depuis l'explosion de la bulle internet.

Groupama AM appréhende les bouleversements profonds de nos sociétés modifiant le modèle économique des entreprises selon trois transitions : une transition numérique, une transition environnementale et une transition démographique.



Une équipe de Recherche intégrée

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG. Aussi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Aujourd'hui, chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre.

Une démarche d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Groupama Asset Management constitue un prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement ; elle s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG et ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Identifier et partager les bonnes pratiques ESG sectorielles auprès des entreprises détenues

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

[Lien Guide pédagogique de la finance durable :](#)

https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2022/02/Guide-la-finance-durable-GROUPAMA-AM_Edition-2022.pdf

[Lien Internet Rapport ESG \(article29\) :](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2022/07/Rapport-ESG-2022-Article-29-Communication-sur-la-prise-en-compte-des-enjeux-ESG-dans-la-politique-dinvestissement-de-Groupama-AM.pdf>

[Lien Internet Rapport d'engagement actionnarial :](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2023/03/Politique-dengagement-2023.pdf>

[Lien Internet Politique de vote :](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2022/02/Politique-de-vote-2023.pdf>

[Lien Internet Rapport sur les droits de vote :](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-sur-les-droits-de-vote-aux-Assemblees-Generales-au-cours-de-lexercice-2022.pdf>

[Lien Internet Politique d'exclusion Energies Fossiles :](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2022/12/Politique-Energies-Fossiles-Groupama-AM-2023.pdf>

[Lien Internet Politique d'exclusion des armes controversées :](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2023/06/Politique-exclusion-Armes-controversées-juillet-2023.pdf>

[Lien internet méthodologie ESG](#)

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/2023/09/Methodologie-ESG.pdf>

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

a) Liste Charbon et Energies Fossiles Non Conventionnelles

Groupama AM établit une liste de valeurs dont plus de 20% du chiffre d'affaires repose sur des activités d'extraction du charbon ou de production d'énergie à partir du charbon. Par ailleurs les valeurs atteignant un seuil absolu de production annuelle de 20 M de tonnes ou de capacité installée des centrales à charbon de plus 10GW/an sont exclues.

Parallèlement notre approche s'applique à l'ensemble des EFNC (pétrole et Gaz extraits par fracturation hydraulique, gaz de houille, sables bitumineux, pétrole extra lourd, pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources pétrolières et gazières dans l'Arctique. Ces entreprises dont la production annuelle (pour chaque type d'EFNC) représente plus de 30% de la production totale d'énergie sont interdites au renforcement dans les portefeuilles.

Ces listes sont établies à partir des données de la Global Coal Exit List, et de la Global Oil & Gas Exit List publiées par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) allemande Urgewald. Les résultats fournis par cette ONG sont réexaminés par notre équipe de Recherche interne.

b) Liste Grands Risques

Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des « **Grands Risques ESG** ». S'y trouvent, d'une part, les entreprises faisant l'objet d'une controverse sérieuse et, d'autre part, les entreprises notées très négativement en Gouvernance en analyse qualitative (Pour plus de détails sur cette liste : 3.6.b).

c) Analyse interne, dont la prise en compte des risques et opportunités climat

Notre analyse interne est structurée autour de quatre piliers E, S, S et G (Environnement, Social, Sociétal, Gouvernance). L'analyse de chacun de ces piliers a vocation à déterminer si le modèle économique de l'entreprise est un risque ou une opportunité pour l'investisseur. Si l'analyse ESG a montré qu'elle constituait un bon indicateur pour anticiper les risques, elle est aussi très utile pour mesurer des opportunités d'investissement : en analysant comment l'entreprise sait s'adapter à son environnement face aux principaux enjeux que nos économies doivent gérer, elle permet de déceler les gagnants et les perdants de demain.

Groupama AM s'appuie sur son analyse environnementale afin de limiter son exposition aux deux principaux risques climatiques : risques physiques et de transition. Ainsi, dans notre méthodologie environnementale, chaque analyste s'appuie sur nos outils pour construire un raisonnement climatique et déterminer la qualité de la stratégie environnementale des valeurs qu'il suit. Cette appréciation sur la situation actuelle est assortie d'une perspective traduisant si la stratégie de l'entreprise est considérée comme un risque ou une opportunité.

Nous nous appuyons principalement sur 4 indicateurs. Pour analyser le positionnement actuel du modèle d'affaire d'une valeur, nous nous basons sur notre fournisseur de données Iceberg Data Lab pour les indicateurs suivants :

- **Part verte** : pourcentage du CA de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la taxonomie européenne.
- **Net Environmental Contribution (NEC)** : pourcentage de la performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe -100/100%, le 100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique avec la transition énergétique et écologique à un instant t. La NEC complète la part verte, et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur est un indicateur avancé et cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».
- **Scénarios 2°C** : afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur « Alignement scénario 2°C », qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à un tel scénario.
- **Ratio d'intensité carbone** : prise en compte des émissions du scope 1, 2 et 3 (amont)¹, normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **Biodiversité** : afin de mesurer l'impact sur la biodiversité de l'activité de l'entreprise en valeur absolue (exprimé en KM2.MSA – *mean species abundance*, soit la diminution de biodiversité, qui existait auparavant sur une surface de 1 Km2, induite par l'activité humaine).

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

En 2018, la décision de mettre en place une Stratégie ESG au sein de la société de gestion a conduit à la création d'une équipe dédiée à cette stratégie, aboutissant à la création du poste de Directrice de la Stratégie ESG et à celui de Responsable Intégration ESG.

L'ESG est aujourd'hui intégré sans distinction au niveau des équipes de recherche et de gestion. Le département de la Recherche comprend une Directrice de la Recherche et de la Stratégie et 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part et Social/Sociétal d'autre part, ainsi que 3 économistes qui intègrent également les critères ESG dans leur analyse pays.

Par ailleurs, au-delà des équipes Gestion/Recherche chaque équipe de la société de gestion est impliquée dans la mise en œuvre et l'intégration de l'investissement responsable : la Direction Générale, les Risques, le service Juridique, la Direction des Système informatiques, le service Data

¹ Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie

Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Quality Management, les équipes Marketing et Appel d’Offre, la direction RSE, les équipes commerciales, les équipes Conformité ainsi que celles de reporting.

2.6 Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Depuis 2016 les rôles d’analyste financier et d’analyste ESG sont regroupés au sein d’une même fonction, représentée aujourd’hui par 12 analystes (cf. réponse 2.2).

Chaque analyste a ainsi la responsabilité de mener l’analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu’il couvre. La combinaison de ces expertises de recherche nous permet d’analyser en profondeur chaque émetteur afin d’appréhender sa situation en globalité en vue d’émettre un avis aussi précis que possible.

Enfin, au sein des équipes de gestion active de Groupama AM 20 gérants sont en charge de fonds labellisés ISR, thématiques et d’impact.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l’IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Groupama Asset Management est engagée à plusieurs niveaux sur le plan international dans sa démarche d’investisseur responsable. Son engagement se traduit par la participation à de nombreuses initiatives de place, une contribution aux différents travaux de réflexion et la mise en œuvre d’une politique d’engagement.

A l’international

- **PRI – Principes pour l’Investissement Responsable**

Signe de son engagement historique, Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006. Groupama AM rend compte annuellement de son engagement aux PRI au sein d’un reporting dédié, et a obtenu la Notation maximale A+ en 2019 sur sa politique d’intégration ESG.

Lien Internet : <http://www.unpri.org/>

- **EUROSIF –European Sustainable Investment Forum**

Membre de l’EUROSIF en qualité de membre du Forum pour l’Investissement Responsable (FIR), Groupama AM contribue activement aux travaux de convergence européenne sur l’ISR auprès des autorités publiques et politiques européennes. EUROSIF est l’organisme de promotion de la finance durable au niveau européen.

Lien Internet : <http://www.eurosif.org/>

En France

- **FIR- Forum pour l’Investissement Responsable**

Groupama AM est membre du Forum pour l’Investissement Responsable (FIR) et participe à ce titre à différents groupes de travail en collaboration avec d’autres associations professionnelles ou à but non lucratif (AFG, ORSE, AFA, CIES, FBF, SFAF...) afin de promouvoir l’ISR auprès des autorités publiques et

politiques, acteurs économiques/financiers et parties prenantes. Groupama AM participe à la Commission Grand Public.

Lien Internet : <http://www.frenchsif.org/>

- **AFG – Association Française de la Gestion Financière**

Présidant la Commission « Finance Durable » de l'association depuis 2015, Groupama AM contribue aux différents travaux de Place sur la finance durable, en particulier ceux concernant le Label ISR, l'évolution de la réglementation, la publication des chiffres de ce marché ou encore la réponse aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Groupama AM participe au Comité du Label ISR et au Comité du Label Greenfin.

Lien Internet : <http://www.afg.asso.fr/>

- **SFAF – Société Française des Analystes Financiers**

Présidant de la commission « d'analyse extra-financière » entre 2014 et 2018, Groupama AM a participé à plusieurs réalisations dont l'organisation de conférences sur le reporting intégré (juin 2015) et sur le secteur financier et les enjeux environnementaux (juin 2016). Au sein de la SFAF, Groupama AM a contribué activement à la mise en place de formations sur la finance durable, et anime régulièrement ces formations.

Lien Internet : <http://www.sfaf.com/>

- **ORSE – Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises**

Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du **Club Finance de l'ORSE** et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR, ainsi qu'aux différents groupes de travail axés sur les problématiques ESG.

Lien Internet : <http://www.orse.org/>

- **Membre de l'Institut de la Finance Durable**

Membre de l'Institut de la Finance Durable, initiative portée par Paris Europlace pour promouvoir la finance durable. A ce titre, Groupama AM participe à différents travaux, notamment sur les outils existants pour appréhender le risque climat par les investisseurs et sur la création d'un référentiel de compétence ESG.

Lien internet : <https://institutdelafinancedurable.com/>

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2022, les encours labellisés au label ISR public représentent 25.5 Mds d’Euros. Au total 77.3 Mds€ des encours de Groupama AM sont classés article 8 ou 9 selon la réglementation Européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?





Les actifs labellisés ISR de Groupama AM représentent 27% des encours totaux (93.5Mds€) sous gestion et 83% des encours totaux appliquent une démarche formalisée d’intégration ESG.

ENCOURS ESG AU 31/12/2022		
Classe d'actifs	Encours en Mds €	
Actions & Gestion absolue	8,2	11%
Diversifiée	5,8	7%
Obligataire	50,9	66%
Monétaire	12,4	16%
TOTAL	77,3	

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

DOCUMENT INTERNE






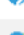



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE NOS FONDS D'INVESTISSEMENT DURABLE 1/3


Nom du fonds	Classe d'actifs	Label	AMF	SFDR	Indice de référence	Univers de Référence	Stratégie ESG	Sélectivité ESG
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI EMU DNR	Large capitalisation Zone euros	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
GROUPAMA FRANCE STOCK	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI France DNR	Large capitalisation Zone euros + France SMID	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
FRANCE GAN	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI France DNR	Large capitalisation Zone euros + France SMID	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
GROUPAMA CREDIT EURO CT	Taux		Catégorie 1	Article 8	Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
G FUND CREDIT EURO ISR	Taux		Catégorie 1	Article 8	Barclays Capital Euro Aggregate Corporate clôture	Crédit OCDE	Best-in-univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA ETAT EURO ISR	Taux		Catégorie 1	Article 9	Barclays Euro Aggregate Treasury clôture	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA CONVERTIBLES	Taux		Catégorie 1	Article 8	Exane Convertible Euros	Europe toute capitalisation	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
GROUPAMA ULTRASHORT TERM BOND	Taux		Catégorie 1	Article 8	Ester capitalisé	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
G FUND FUTURE FOR GENERATIONS	Diversifié		Catégorie 1	Article 9	-	Europe + Barclays	Thématique	Réduction de l'univers de 20%
GROUPAMA TRESORERIE	Monétaire		Catégorie 1	Article 8	Ester Capitalisé	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
G FUND OPPORTUNITIES EUROPE	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI Europe DNR	Large capitalisation Europe	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)

 Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation, d'interprétation ou de modification de ce document par un tiers. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information (DICI) de l'OPCVM. Ce document et les autres documents présentés peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama ASSET MANAGEMENT au [site internet www.groupama.com](mailto:info@groupama.com). Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valables ou précises. Ce support est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation.

DOCUMENT INTERNE

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE NOS FONDS D'INVESTISSEMENT DURABLE 2/3

Nom du fonds	Classe d'actifs	Label	AMF	SFDR	Indice de référence	Univers de Référence	Stratégie ESG	Sélectivité ESG
GROUPAMA AVENIR EURO	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI EMU Small Caps clôture (dividendes nets réinvestis)	Europe toute capitalisation	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
G FUND AVENIR EUROPE	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI Europe Small Caps € (dividendes net réinvestis)	Europe toute capitalisation	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
G FUND- WORLD VISION(R)	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI World	Acton Monde toute capitalisation	Best-in-Class	Réduction de l'univers de 20%
G FUND GLOBAL BONDS	Obligations		Catégorie 1	Article 8	Barclays Capital Global Aggregate	Crédit Monde	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
G FUND AVENIR EURO	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI EMU Small Caps clôture (dividendes nets réinvestis)	Europe toute capitalisation	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
Ameri-GAN	Actions		Catégorie 1	Article 8	S&P 500 DNR	Large capitalisation Zone Amérique du nord	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA USEquities	Actions		Catégorie 1	Article 8	S&P 500 clôture	Large capitalisation Zone Amérique du nord	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA Europe Equities	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI EUROPE EUR Clôture DNR	Europe toute capitalisation	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
G FUND TRACE	Actions		Catégorie 1	Article 8	MSCI EUROPE EUR Clôture DNR	Europe toute capitalisation	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA OBLIG EURO	Obligations		Catégorie 1	Article 8	Barclays Capital Euro Aggregate	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Réduction de l'univers de 20%
GROUPAMA ENTREPRISE	Monétaire		Catégorie 1	Article 8	Eonia Capitalisé	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA MONETAIRE	Monétaire		Catégorie 1	Article 8	Eonia Capitalisé	Crédit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)

 Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation, d'interprétation ou de modification de ce document par un tiers. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information (DICI) de l'OPCVM. Ce document et les autres documents présentés peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama ASSET MANAGEMENT au [site internet www.groupama.com](mailto:info@groupama.com). Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valables ou précises. Ce support est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation. Ce document est communiqué en vertu de la loi relative à la liberté d'accès à l'information, de la loi relative à la protection des données, de la loi relative à la protection des consommateurs et de la loi relative à la consommation.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE NOS FONDS D'INVESTISSEMENT DURABLE 3/3

DOCUMENT INTERNE

Nom du fonds	Classe d'actifs	Label	AMF	SFDR	Indice de référence	Univers de Référence	Stratégie ESG	Sélectivité ESG
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND	Obligations		Catégorie 1	Article 8	Eonia Capitalisé	Credit OCDE	Best-in-Univers	Note ESG > 60 (Note univers de référence)
GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME	Fonds de Fonds		Catégorie 1	Article 8	80% MSCI World € clôture (dividendes nets réinvestis) et 20% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis)	Diversifiés	Diversifiées	>90% des fonds sous jacents ont reçu le label ISR
GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS	Fonds de Fonds		Catégorie 1	Article 8	50% MSCI World Euro € clôture (dividendes nets réinvestis) et 50% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis)	Diversifiés	Diversifiées	>90% des fonds sous jacents ont reçu le label ISR
GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE	Fonds de Fonds		Catégorie 1	Article 8	15% MSCI World Euro€ clôture (dividendes nets réinvestis) et 85% Barclays Capital Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis)	Diversifiés	Diversifiées	>90% des fonds sous jacents ont reçu le label ISR

Ce document est un document interne à des fins d'information. Groupama Investissement est un fiduciarier agréé par l'AMF. Ce document est destiné à être utilisé en complément de l'analyse fondamentale intégrée à la sélection des valeurs dans l'univers éligible prédéfini, le gérant sélectionne celles qui intègrent les meilleures pratiques RSE relatives à leurs activités dans l'objectif d'optimiser à moyen long terme le couple rendement/risque de son portefeuille avec une performance supérieure à celle de son indicateur référence.

23 fonds nourriciers de certains fonds présentés ci-dessus (Groupama Sélection ISR Prudence, Convictions, Dynamisme, Groupama Trésorerie, GF World Vision R) ont également fait l'objet de labellisations au label ISR public.

3. DONNEES GENERALES SUR LE FONDS ISR PRESENTES DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

a) Performance supérieure via l'utilisation des critères ESG

L'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement ISR de ces fonds est de favoriser un changement de paradigme du modèle de développement économique des sociétés sur le moyen long terme à travers des choix de financement plus responsables.

En prenant en considération les recommandations de l'analyse fondamentale intégrée à la sélection des valeurs dans l'univers éligible prédéfini, le gérant sélectionne celles qui intègrent les meilleures pratiques RSE relatives à leurs activités dans l'objectif d'optimiser à moyen long terme le couple rendement/risque de son portefeuille avec une performance supérieure à celle de son indicateur référence.

Plus d'information sur l'indice de référence ainsi que sur la sélectivité ESG (objectif) du fonds se trouve dans le tableau de la question 2.10.

b) Indicateurs ESG

La méthodologie mise en place chez Groupama AM a pour objectif de privilégier les entreprises les plus vertueuses dans leurs secteurs respectifs sur les 3 piliers : Environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance ainsi que sur la thématique du respect des droits humains.

Afin d'atteindre cet objectif Groupama AM s'est doté de cinq indicateurs ESG spécifiques. Ceux-ci sont analysés, a minima, sur un pas annuel. Les résultats affichés sont systématiquement comparés avec l'univers d'investissement du fonds. Le taux de disponibilité, c'est-à-dire le pourcentage de couverture du portefeuille et de l'univers d'investissement par ces indicateurs, donnée cruciale pour asseoir la crédibilité de l'analyse, est également affiché.

- **L'intensité carbone** pour le pilier environnement.
- Le **pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme** pour le respect des droits Humains
- Le **nombre d'heures de formation dispensées par salarié et le pourcentage de création nette d'emplois** pour le pilier social/sociétal
- Le pourcentage moyen de la **croissance du nombre d'employés** sur une année
- Le **pourcentage d'entreprises ayant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance majoritairement indépendant** pour le pilier gouvernance.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

Au sein de l'équipe de recherche, les analystes s'appuient sur de nombreux prestataires externes, notamment sur des agences de notation ESG reconnues pour la qualité de leurs travaux qui fournissent des informations ciblées sur l'ensemble des enjeux E, S, G. Nous travaillons avec différents fournisseurs de données ESG pour leur complémentarité.

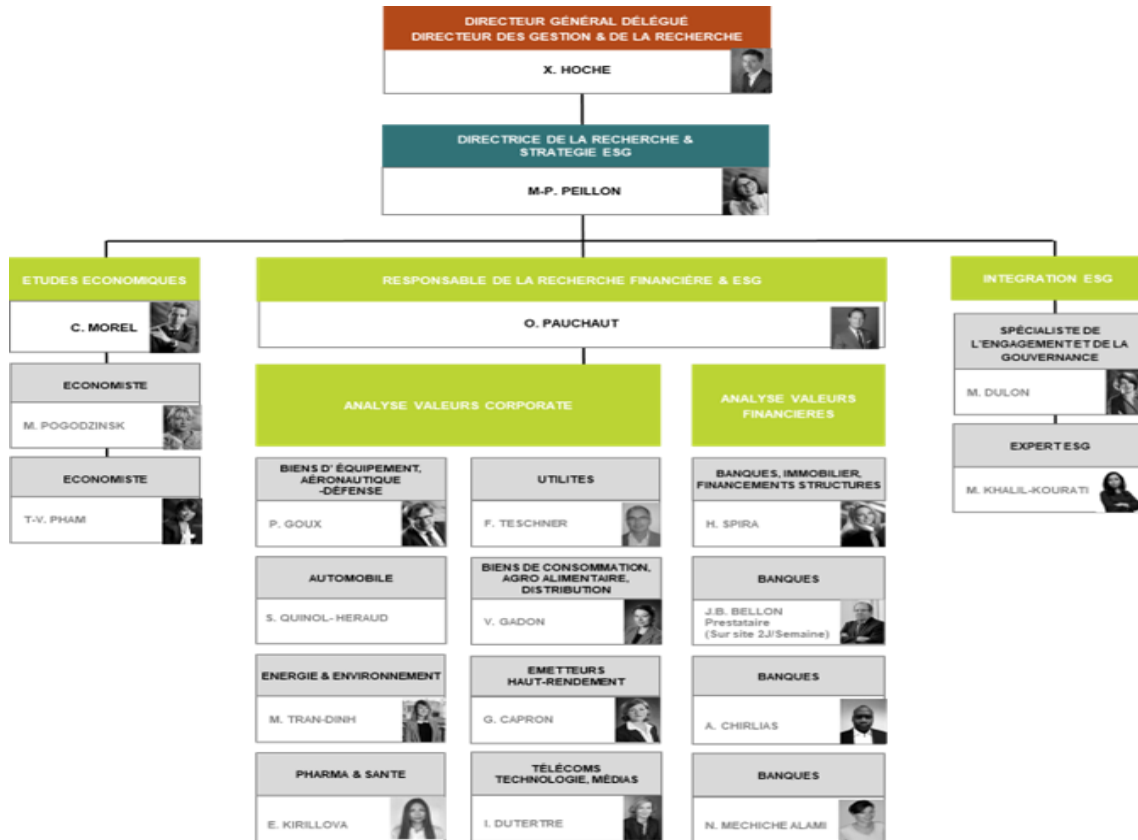
Chaque analyste est responsable de l'analyse financière et ESG de ses secteurs d'attribution. Deux de ces analystes ont un rôle d'animation transverse de chacun des piliers E et S. Une analyste est entièrement dédiée au critère Gouvernance, à la Politique de vote et à la mise en place de la Politique d'engagement. L'analyste experte sur le pilier Environnement est en charge de l'analyse interne des Green Bonds.

Afin de compléter et d'approfondir leur recherche, les analystes bénéficient d'analyses et d'études extérieures complémentaires, issues de courtiers et/ou d'analystes extérieurs spécialisés qui intègrent les enjeux ESG. Ils assurent également un dialogue régulier/constant avec les entreprises et parties prenantes et une veille internet.



Les analystes disposent d'outils formalisés pour exprimer leurs recommandations et les partager avec les équipes de gestion : l'outil de calcul de notes ESG StarQube , et un outil donnant accès à l'ensemble des travaux publiés par les analystes, une liste des Grands Risques ESG, AvisRecherche©. Toutes les données ESG sont accessibles dans l'outil de gestion SimCorp Dimension.

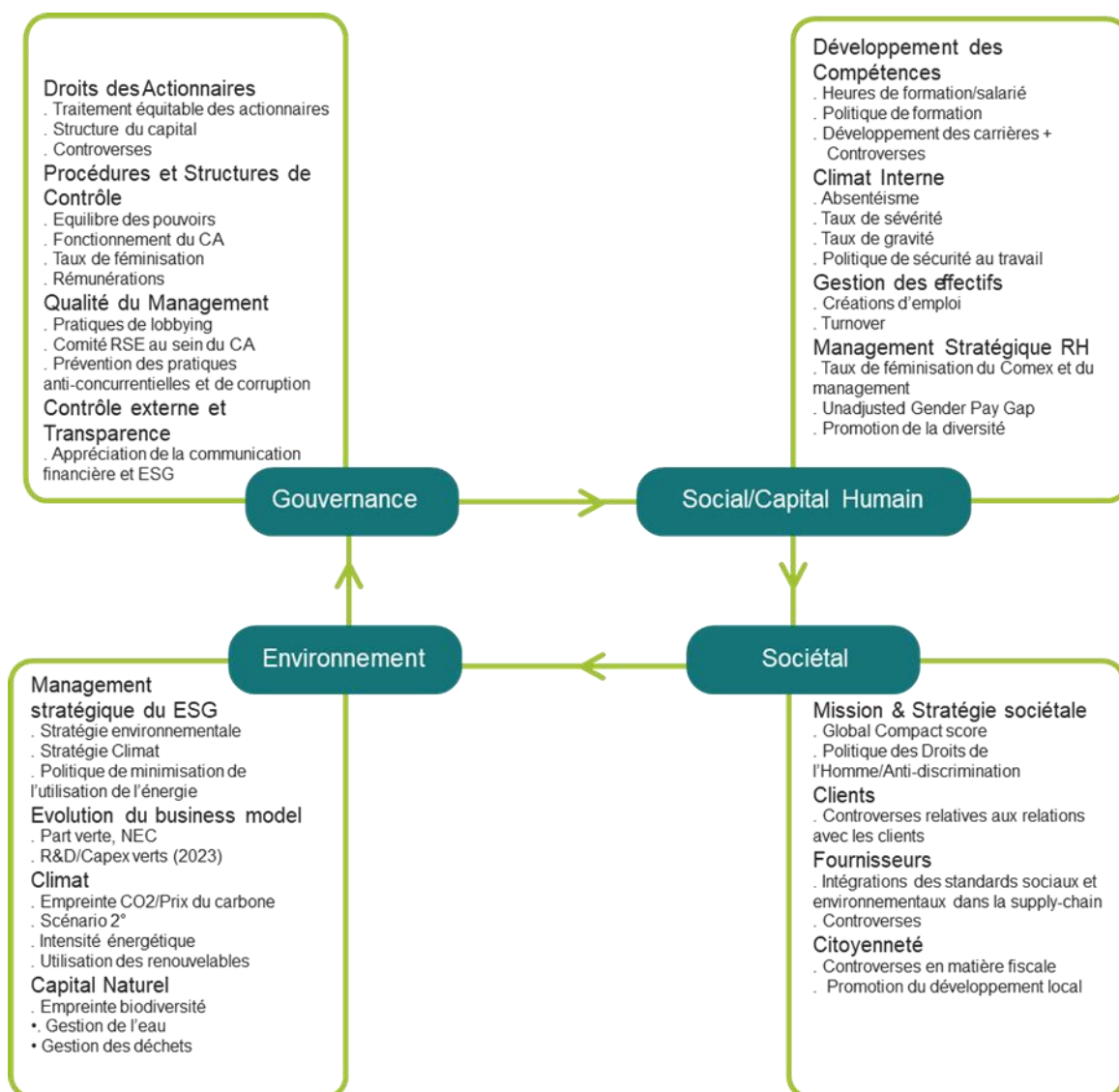
Organigramme de la Recherche et de la Stratégie ESG :



3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

a) Analyse ESG pour les émetteurs corporates

Groupama AM a mis en place une méthodologie prenant en compte les critères sur les piliers Environnement, Social/Sociétal et de Gouvernance.



La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre, directement ou à travers un indicateur équivalent, la quasi-totalité des PAI obligatoires (Principle Adverse Impacts) dans le calcul du Score ESG des émetteurs afin de prendre en compte les impacts négatifs des émetteurs et les risques de durabilité auxquels ils sont exposés. Seul le PAI 4 (exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles) n'est pas intégré.

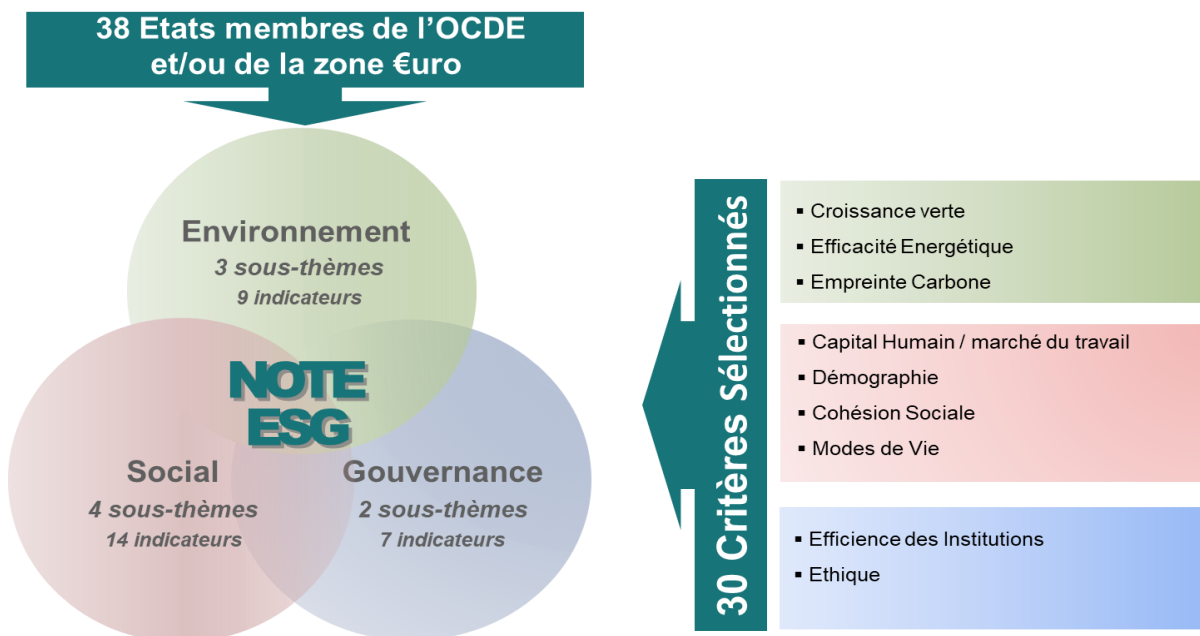
Pour les PAI 10 et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, nous en tenons compte à travers un score Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement. Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées via le rapport article 29, document de reporting ESG disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

b) Analyse des émetteurs souverains

Groupama AM a la capacité de réaliser une analyse ESG interne sur le compartiment des obligations souveraines. La notation extra-financière est réalisée à partir d'indicateurs de développement durable publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et l'OCDE et regroupés ensuite autour des trois grands piliers E, S et G.

Cette méthodologie de notation dresse un état des lieux de la performance d'un pays en matière de développement durable. Il s'agit de classer et noter la capacité des Etats à mettre en place une croissance soutenable sur le long terme.

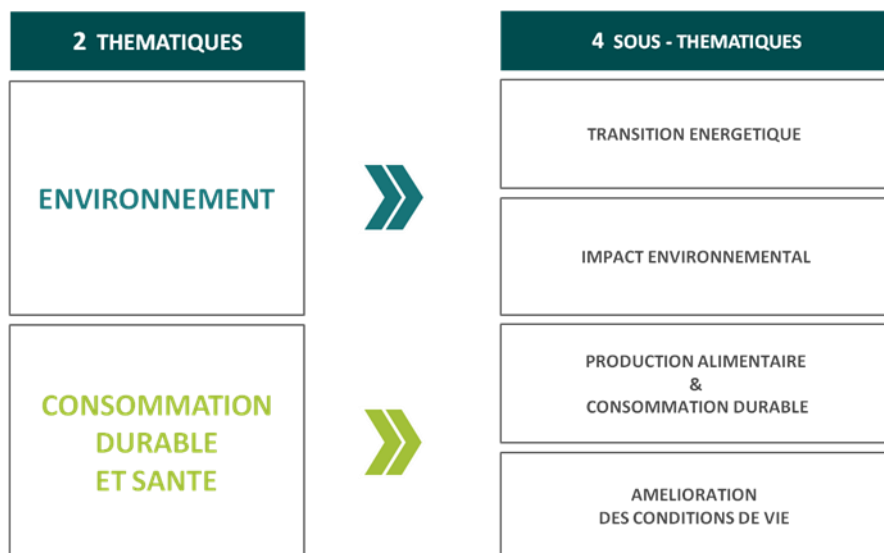
L'évaluation des 38 membres de l'OCDE s'effectue selon 30 critères appartenant aux piliers ESG : Environnement, Social et Gouvernance.



c) Analyse thématique qualitative

L'analyse qualitative des émetteurs constitue le cœur même de notre processus de sélection. Reposant sur les compétences, la rigueur d'analyse et les données disponibles à la Recherche, celle-ci primera toujours sur les filtres quantitatifs. En effet, les agences de notation extra-financière prennent en compte dans leur analyse un nombre prédéfini et exhaustif d'éléments qui ne sont pas toujours liés à nos thématiques et leur vision dynamique et prospective peut manquer de réactivité. Par ailleurs, leur couverture de l'univers n'est pas exhaustive et il peut substituer des valeurs non notées. Aussi, nous nous autorisons à investir dans les entreprises non ou globalement mal notées mais qui répondent aux objectifs du fonds. Le tout, suite à une analyse qualitative rigoureuse et traçable (décrite ci-après) emportant notre conviction forte.

A travers ce fonds, nous déclinons chacune de nos deux grandes thématiques en deux sous thématiques :



Afin de sélectionner les valeurs en portefeuille, notre approche repose sur trois grandes étapes :



Les ODD sont les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Au nombre de 17, il s'agit de la déclinaison de son programme de développement durable pour la période 2015-2020.

1) Définition des thématiques

Le fonds est investi sur 4 thèmes d'investissements principaux, répartis en 2 grandes thématiques :

a) Poche des valeurs sélectionnées au titre de la transition énergétique et environnementale
Filières et/ou entreprises offrant des solutions, produits ou services qui permettent de préserver l'environnement et participer au succès du passage progressif des énergies carbonées/polluantes aux énergies propres pour limiter le réchauffement climatique.

Nous avons identifié deux sous-thématiques :

- **Transition énergétique** : entreprises apportant des solutions au réchauffement climatique à travers notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables ou l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- **Impact environnemental** : entreprises apportant des solutions pour réduire les impacts environnementaux de l'activité économique à travers notamment la réduction de la pollution, l'économie circulaire ou la gestion des ressources.

Ces entreprises contribuent ainsi aux ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13 et 15 tels que nous les définissons ci-dessous.

❖ **Poche des valeurs sélectionnées au titre de la consommation durable et la Santé**






Filières et/ou entreprises qui travaillent à répondre à la demande croissante au niveau mondial d'aliments, biens et services tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement et la santé.

Nous avons identifié deux sous-thématiques :

- **Production alimentaire et consommation durable** : entreprises produisant des biens et services agro-alimentaires de nature à répondre au défi alimentaire mondial, ou promouvant des modes de consommations plus responsables que ce soit à travers leurs processus de fabrication, leurs produits et services, leur marketing.
- **Amélioration des conditions de vie** : entreprises développant des biotechnologies ou des traitements spécialisés (pathologies infantiles, graves ou jusqu'ici incurables), ou favorisant l'accès à des médicaments et vaccins, ou les entreprises apportant des solutions pour améliorer la cohésion sociale ou l'inclusion intergénérationnelle.

Ces entreprises contribuent ainsi aux ODD 2, 3, 9, 11 et 12, tels que nous les définissons ci-dessous

	<p>« faim 'zéro' », sécurité alimentaire et agriculture durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/ Promouvoir une production agricole durable afin de permettre le renouvellement des espèces, et/ou une utilisation durable des terres, afin de pouvoir protéger les ressources des générations à venir. • 2/ S'assurer d'un partage équitable de la valeur créée sur l'ensemble de la chaîne de valeur agro-alimentaire (des producteurs de matières premières aux consommateurs). • 3/ Promouvoir une alimentation saine et nutritive. 	<p>CONSOMMATION DURABLE</p>
	<p>« bonne santé et bien-être », pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/Réduire la mortalité infantile via le développement de biotechnologies ou traitement contre les maladies infantiles graves • 2/Développer une offre de médicaments & vaccins essentiels, sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable • 3/Développer des traitements pour les pathologies graves, jusqu'ici incurables • 4/Développer des produits et services adaptés aux besoins spécifiques liés à l'inclusion intergénérationnelle 	<p>AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE</p>
	<p>« eau propre et assainissement », pour garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gestion durable de la ressource eau, notamment en développant des produits, services ou procédés permettant de réduire son utilisation, ou en développant ou utilisant des procédés de traitement ou d'assainissement des eaux utilisées. 	<p>IMPACT ENVIRONNEMENTAL</p>
	<p>« énergie propre et d'un coût abordable », pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1/ Développement d'énergies renouvelables à travers la production de ces énergies propres ou à travers leur consommation. Une vigilance particulière sera portée aux impacts environnementaux des grands projets d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien marin...) • 2/ Améliorer l'efficacité énergétique à travers le développement de nouveaux procédés industriels ou de produits moins consommateurs d'énergie. 	<p>TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</p>

 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p>	<p>« industrie, innovation et infrastructures », pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation : recours accru à des processus de recherche et développement permettant de respecter un des ODD décrit ici, à travers la mise en œuvre d'un produit ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle 	<p>CONSUMMATION DURABLE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE IMPACT ENVIRONNEMENTAL TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>« villes et communautés durables », pour faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûrs, résilients et durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> •1/ Développer des logements durables respectueux de l'environnement et de la cohésion sociale •2/ de promouvoir une mobilité partagée et intermodale, à travers le développement de services spécifiques ou d'infrastructures adaptées. •3/ Favoriser l'accès aux nouvelles technologies afin de renforcer la cohésion sociale et de créer un lien intergénérationnel (désenclavement des territoires, objets connectés,...) 	<p>AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE IMPACT ENVIRONNEMENTAL TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</p>
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>« consommation et production responsable », afin d'établir des modes de consommation et de production durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> •1/ Développer une économie circulaire : approvisionnement durable, éco conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et recyclage •2/ Promouvoir des modes de consommations responsables afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement que ce soit à travers une baisse des substances nocives ou un packaging et un marketing responsable. 	<p>CONSUMMATION DURABLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>« Lutte contre les changements climatiques », qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.</p> <ul style="list-style-type: none"> •1/ Financement de projets / solutions répondant aux enjeux liés au réchauffement climatique et réduisant l'impact environnemental (banques, agences) •2/ Apport de services de conseils pour aider les entreprises à incorporer des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique dans leur stratégie ou de les aider à renforcer leur capacité d'adaptation à ces enjeux. (Y compris pour elles-mêmes : réassureurs) 	<p>IMPACT ENVIRONNEMENTAL TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>« vie terrestre », afin de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> •1/ Réduire la pollution des sols, de l'air et de l'eau •2/ Préserver la biodiversité en réduisant notamment l'impact environnemental sur les écosystèmes terrestres ou marins. 	<p>IMPACT ENVIRONNEMENTAL</p>

b-1) Approche par les ODD

Nous avons identifié 9 ODD sur 17 comme répondant spécifiquement aux objectifs de gestion du fonds. L'analyse du business model de chaque entreprise permet de valider la contribution de cette dernière aux différents ODD, et ainsi d'être retenu au sein de l'univers d'investissement du fonds.

b-2) Critères d'analyse et d'impact ESG

Pour valider la présence d'une valeur dans l'univers d'investissement du fonds, nous nous appuyons sur un faisceau de critères d'analyse non cumulatifs et non exclusifs, de nature à établir la contribution de l'entreprise à un ou plusieurs ODD :

Chiffre d'affaires substantiel (au minimum 20%) lié aux thématiques et sous-thématiques du fonds, à travers leur contribution aux ODD. Ce chiffre peut être analysé à partir de différents indicateurs :

- Part verte : pourcentage de chiffre d'affaire de l'entreprise générée par une technologie considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique.
- Référence expresse aux ODD dans les documents de référence des sociétés investis et après analyse qualitative permettant de conforter ce lien avec les ODD, pouvant notamment prendre la forme d'un dialogue avec les sociétés concernées
- Analyse interne des produits et services vendus par l'entreprise, par exemple : % d'énergie renouvelable produite, % de produits biologiques, % de produits issus de la pêche durable, % de baux verts, % services de gestion de l'eau, % de CA liés au retraitement et

l'assainissement des eaux, % de CA liés au traitement des déchets, % de traitements ou de vaccins luttant contre les maladies infantiles, % de bâtiments certifiés (BREEAM, LEED, BBKA, HQE, etc.) ...

Performance actuelle de l'entreprise permettant de contribuer à un ou plusieurs ODD. Cette performance sera analysée de manière qualitative, en nous appuyant notamment sur un ou plusieurs indicateurs (liste non exhaustive) :

- *Indicateurs climatiques*
 - Intensité carbone : tCO₂e/Million de CA en euros
 - Performance énergétique des produits vendus (ex : gCO₂/km ou gCO₂/MwH ; score d'efficacité énergétique)
 - % d'EnR dans la consommation d'énergie
 - La société dispose d'un scénario climatique avancé O/N ...

- *Indicateurs d'économie circulaire*
 - Réduction de la consommation d'eau (en m³)
 - Part des matières premières renouvelables / réemployables / réutilisables / recyclables dans la production
 - % déchets recyclés / % des emballages récupérés pour le recyclage
 - % du packaging recyclable ...

- *Indicateurs d'impact écologique*
 - Politiques de financement sectorielles formalisées O/N
 - Part des sites déployant un programme lié à la préservation de la biodiversité
 - Indicateur de contribution à la transition énergétique et écologique (ICTE)
 - % des ingrédients certifiés durables / % de produits écolabellisés ...

- *Indicateurs Sociétaux*
 - Part des sites réhabilités
 - % de CA alloué à la Recherche & Développement
 - Politique permettant d'améliorer les conditions de vie des producteurs O/N (ex : label Max Haavelar...)
 - Positionnement au sein de l'Access pour Medicine Index
 - Promotion des Nutri-scores ...

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ?

Le fonds applique les exclusions suivantes, directement liées à la prise en compte des enjeux climatiques : charbon et énergies fossiles non conventionnelles.

Le fonds thématique est réparti en 4 thèmes d'investissement. Deux d'entre eux sont directement liés aux changements climatiques : transition énergétique et impact environnemental et deux autres le

sont indirectement : la production alimentaire et consommation durable ainsi que l'amélioration des conditions de vie.

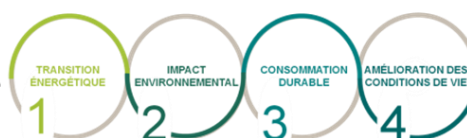
Les thèmes d'investissement prennent en compte la contribution des entreprises aux ODD notamment les ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 15 et utilisent ensuite des indicateurs (dont la part verte et l'ICTE entre autres, énumérés ci-après en 3.5) montrant leur réponse aux risques physiques et de transition ainsi qu'aux opportunités favorisant une économie bas-carbone.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

- **100%** des valeurs en portefeuille sont analysées de manière **qualitative**

✓ Argumentaire thématique

expliquant le rationnel de la sélection thématique



✓ Affiliation à 1 ou 2 Objectifs de Développement Durable

Sélection des ODD les plus matériels pour le titre

Une logique d'émission pour plus de précision : dans le cadre d'un green bond, une émission peut se voir attribuer des ODD différents de son émetteurs



✓ Indicateurs d'impacts thématiques systématiquement collectés

Surtout quand le % de CA ne peut pas être établi

✓ Une analyse qualitative de la gouvernance en phase avec notre sélectivité thématique

Disponibilité de la note quantitative pour l'ensemble du portefeuille noté

Un filtre réalisé au moyen des gouvernances Grands Risques

Une analyse qualitative matérialisée dans le mail d'autorisation FFG pour les non notés

a) Filtre quantitatif

L'évaluation ESG ainsi que la définition de l'univers éligible est révisée tous les 3 mois.

Afin de ne sélectionner que les entreprises rentrant dans les thématiques du fonds, nous appliquons deux filtres quantitatifs :

- Pour les entreprises sélectionnées au titre de la transition énergétique et environnementale, nous excluons les 20% les moins bien notées de l'univers sur le pilier environnement (E).
- Pour les entreprises sélectionnées au titre de l'alimentation, la consommation durable et la santé, nous excluons les 20% les moins bien notées de l'univers sur le pilier sociétal (ST).

Notre méthodologie d'analyse quantitative, telle que nous la décrivons dans notre réponse à la question 3.3 est complétée par la prise en compte de trois catégories de convictions fortes qui viennent ajuster les quintiles quantitatifs : les Grands Risques ESG, et les Opinions gérants.

Les notations quantitatives définitives (après prise en compte de ces ajustements) sont validées au sein d'un comité trimestriel, le Comité ISR réunissant les gérants des fonds ISR labellisés, la Recherche et la DSI.

- **Grands Risques ESG** : valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG. Ces valeurs sont exclues de l'univers éligible. Pour plus de précisions sur les controverses, voir le point 3.6 b.
- **Opinions gérants** : Il s'agit des valeurs, présentant des divergences fortes entre le score quantitatif et l'opinion qualitative ESG des gérants. Ces entreprises sont sélectionnées parmi les valeurs dont la note est inférieure à 40, à condition qu'elles ne fassent pas partie de la liste des Grands risques ESG. Seules 5 valeurs de l'univers d'investissement peuvent faire l'objet d'une *opinion gérant* demandée par les gérants de l'OPC. La note de ces valeurs est modifiée à 50.

Le choix des valeurs en *Opinions gérants* est argumenté, en termes de différenciation par rapport à l'appréciation quantitative sur un ou plusieurs piliers ESG. Si la valeur est impliquée dans des controverses critiques ou récurrentes selon notre fournisseur de données, une analyse de nos divergences avec l'analyse faite de ses controverses par notre fournisseur est nécessaire. Cet argumentaire est consigné dans un fichier spécifique, actualisé à chaque nouvelle proposition et envoyé en amont du comité ISR. L'entrée de valeurs sur cette liste relève de la responsabilité de la Directrice de la Recherche et Stratégie ESG.

Le processus d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs peut être résumé dans le schéma ci-dessous :



b) Exclusion des filières jugées non compatibles avec la thématique

Sont exclues strictement du périmètre d'investissement du fonds, les sociétés impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon et l'armement-défense. A noter que les valeurs exclues sont celles dont ces activités représentent plus de 5% du chiffre d'affaires.

Nous nous appuyons pour ces exclusions sur le classement des activités controversées établi par notre fournisseur de données ESG, Moody's ESG.

La liste des émetteurs impliqués dans l'extraction et la production d'énergie liée au charbon est établie au moyen de « The Global Coal Exit List », faisant référence sur le marché ; elle est rendue publique par l'ONG *Urgewald* (<https://coalexit.org/>).

Les sociétés dont l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles sont a priori également exclues du périmètre d'investissement. Néanmoins, les entreprises de ces secteurs qui justifient d'un chiffre d'affaires substantiel (min 20%) dans une solution alternative à ces énergies fossiles peuvent être éligibles. Ce filtre est obtenu en excluant les entreprises du secteur Pétrole & Gaz à l'exception des sociétés justifiant d'une part verte (Iceberg Data Lab) supérieure ou égale à 20%.

c) Sélection thématique

L'analyse qualitative des émetteurs constitue le cœur même du processus de sélection. Celle-ci primera toujours sur les filtres quantitatifs. (Cf. 3.3.b)

En d'autres termes, il est impossible d'investir sur une valeur si une analyse thématique validant son entrée dans l'univers du fonds n'a pas été établie au préalable par l'analyste en charge du secteur ou le gérant. Cette information est retracée au sein d'un fichier centralisé par la Recherche et rendu accessible à la gestion.

De manière limitée (sur 10 valeurs présentes en portefeuille maximum), il est possible d'investir dans des valeurs ne respectant pas les filtres quantitatifs sur les piliers E et/ou ST. Il s'agit des valeurs pour lesquelles les gérants ont une conviction forte sur l'analyse thématique de la valeur permettant de justifier son entrée dans l'univers d'investissement du fonds, et qui divergent de l'analyse quantitative. Les gérants justifient leur choix à travers une analyse qualitative spécifique.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

a) Fréquence

Concernant l'analyse quantitative des émetteurs, l'ensemble des valeurs de l'univers est revu régulièrement par Moody's ESG. Les données provenant des providers sont intégrées tous les trois mois dans notre outil de scoring ESG StarQube. Ainsi l'univers d'investissement est modifié tous les trois mois. Cette modification a lieu en amont de chaque Comité ISR. Dans le cas où une valeur devient non investissable, la gestion a trois mois pour céder le titre à partir du 1er jour du mois suivant le comité ISR.

Les valeurs en Grands Risques ESG sont systématiquement revues tous les semestres au sein de comités dédiés. L'argumentation concernant les Opinions gérants est valable au minimum trois mois et au maximum deux ans. Au terme de ce délai, l'argumentaire doit être actualisé pour que la valeur soit maintenue dans la liste.

b) Suivi des controverses

Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des « **Grands Risques ESG** ». Le gérant n'investira pas dans les valeurs présentes sur cette liste.

Les sociétés intégrant la liste des « **Grands Risques ESG** » sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur d'informations sur le sujet (Moody's ESG depuis décembre 2020) et dont la controverse a été validée par notre équipe de Recherche interne.
- Les entreprises dont la gouvernance est notée « Grand Risque » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des quatre critères internes considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

Pour l'analyse des sociétés controversées, Groupama AM fait appel à Moody's ESG, en se basant sur la Warning List publiée par cette agence.

Les sociétés controversées sont sélectionnées à l'issue d'un retraitement de la Warning List pratiqué sur les 4 critères retenus par Moody's ESG :

- Sévérité de la controverse : Critique & High
- Réactivité de la société : Non communicative & Réactive
- Fréquence : Persistante
- Capacité de la société à atténuer le risque : Faible

Les sociétés controversées ainsi identifiées, ainsi que d'autres controverses pouvant émerger en fonction de l'actualité font l'objet d'un suivi de la part des analystes. Dans tous les cas, les entreprises feront l'objet d'une analyse interne permettant de valider ou d'invalider la controverse selon les critères suivants :

- Importance et matérialité financière et/ou RSE de la controverse
- Chiffre d'affaires concerné, impact sur la rentabilité
- Qualité de la réponse de l'entreprise (mesures correctives, provisions)
- Qualité des systèmes de conformité, contrôle interne
- Suivi de résolution de la controverse

Toutes les entreprises placées sur la liste des Grands Risques ESG sont exclues de l'univers d'investissement du fonds.

L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un Comité des Grands Risques ESG, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM. Ce comité se réunit formellement quatre fois par an, à chaque actualisation systématique de la liste.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Caractéristiques de la gestion ISR du fonds ?

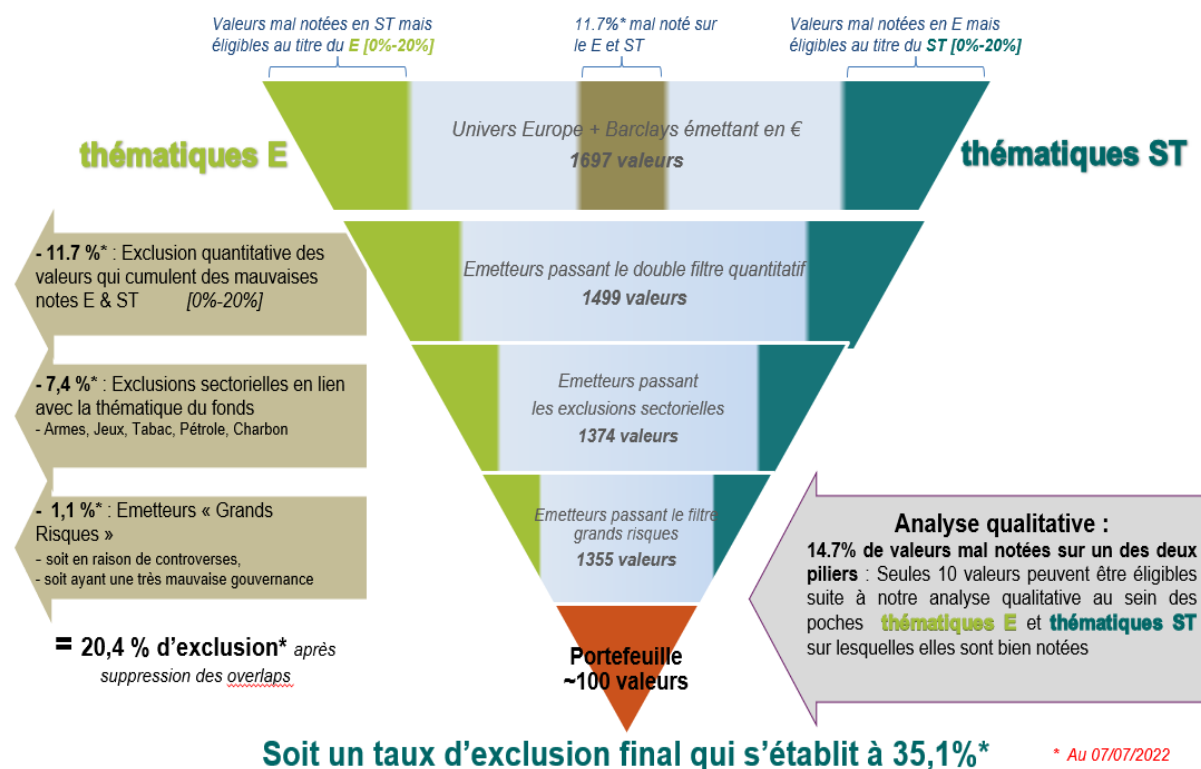
- **Stratégie dominante** : Thématique ISR
- **Stratégie complémentaire** : Exclusion & Engagement
- **Classe d'actifs principale** : Obligations et autres titres de créances libellés en euro et actions européennes
- **Exclusions appliquées par le fonds** : Charbon et énergies fossiles non conventionnelles.
Autres : Armement, tabac, jeux d'argent, liste des Grands Risques ESG, armes controversées

4.2 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de notre recherche ESG interviennent à 2 niveaux :



D'abord dans la définition de l'univers éligible (partie supérieure du schéma ci-dessus) à travers l'utilisation d'éléments quantitatifs principalement (cf. 3.5.a), comme décrit dans le schéma ci-dessous.



Enfin dans l'attribution de la thématique d'investissement et de ses ODD affiliés. En effet, avant tout achat de titre en portefeuille, les gérants doivent obtenir validation de la part de la Recherche. Les informations concernant la sélection du titre sont in fine centralisées dans un fichier tenu par les analystes. Ce dernier matérialise la validation de la sélection du titre en portefeuille en lui adjoignant Thématique et ODD, entre autres (cf. 3.5.b).

Afin d'être en accord avec les demandes du référentiel du label ISR, en dehors des obligations vertes, les titres de créance, de dette émis par les Etats ainsi que les fonds investissant dans ces titres faisant l'objet d'une évaluation ESG peuvent composer jusqu'à 70% du portefeuille (50% si ceux-ci n'étaient non notés).

En outre, le fonds **garantira une performance positive sur deux des cinq indicateurs ESG suivis** : l'intensité CO2 du portefeuille et la mise en place d'une politique en matière des Droits de l'homme.

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu au respect de deux objectifs :

- Un niveau moyen pondéré du fonds **d'émissions de CO2** inférieur à celle de l'univers sur l'indicateur suivant (moyenne sur 12 mois glissants) : l'intensité carbone
 - Cet indicateur sera disponible sur au moins **90%** du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire dont OPC monétaire).

- Une note moyenne pondérée du portefeuille supérieur à celui de l'univers sur l'indicateur suivant (moyenne sur 12 mois glissants) : le pourcentage d'émetteurs ayant une politique en **matière des droits de l'Homme**

- Cet indicateur sera disponible sur au moins **70%** du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire dont OPC monétaire).

Parallèlement, à des fins de reporting nous calculerons et publierons mensuellement une analyse SPOT (lors de chaque fin de mois), de ces deux indicateurs (ainsi que des trois autres indicateurs ESG suivis) afin de fournir une analyse plus fine et actualisée à nos clients.

4.3 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le fonds applique des exclusions (charbon, énergies fossiles non conventionnelles) directement liées aux enjeux du changement climatique.

L'objectif du fonds est de financer des activités contribuant à développer des solutions favorables au climat, à l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie.

En effet, notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 thèmes (*cf. 3.3-3.5*), tous liés directement ou indirectement au changement climatique. La réponse des activités des entreprises au changement climatique ainsi que leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) sont au cœur de la construction du portefeuille. Ainsi, les critères relatifs au changement climatique sont automatiquement pris en compte.

G Fund Future for Generations s'inscrit donc dans une approche compatible avec la transition énergétique et écologique ainsi que celle démographique et numérique.

4.4 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs en portefeuille, hors OPC, ont fait l'objet d'une analyse ESG qualitative.

4.5 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.6 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.7 Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?

Le Fonds G Fund Future for Generations ne pratique pas de politique de prêt/emprunt de titres et n'a donc pas besoin d'exercer une politique de rapatriement des titres.

4.8 Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

L'utilisation des produits dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille.

Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques actions, crédit et de taux,
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille.

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe dans le strict respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10. Dans le détail par type d'actifs :

1. Sur la partie obligataire, l'utilisation des dérivés de taux et de crédit s'inscrit dans une politique du suivi des risques de la stratégie d'investissement afin de piloter :
 - le niveau d'exposition au risque de taux (sensibilité) via l'utilisation de futures sur obligations (exp. contrats Schatz, Bobl, Bund, Buxl), que ce soit à la vente ou à l'achat.
 - le niveau d'exposition au risque de crédit. Dans ce cas précis, le gérant allocataire sera principalement acheteur de protections, i.e., des Credit Default Swaps sur indices afin de couvrir tout ou partie du risque de crédit tout en gardant à l'actif les titres obligataires respectant les critères d'évaluation ESG déterminés par Groupama Asset Management.
2. Sur la partie actions, le gérant allocataire utilisera des dérivés sur indices boursiers dans les cas suivants :
 - en cas de mouvements de passif importants. Les conditions de marché ne permettant pas systématiquement d'investir sur les titres ciblés ou détenus, l'utilisation des futures permet alors de s'exposer ou de se désensibiliser rapidement aux actions dans l'attente d'un investissement ou d'un désinvestissement en titres.
 - dans le cas d'une dynamisation de l'allocation. Le gérant pourra s'exposer au risque actions via l'utilisation de futures sur indice, notamment ceux qui suivent les critères ESG dans leur composition (exemples Stoxx 600 ESG-X Futures, Stoxx Europe Climate Impact Futures ou EuroStoxx 50 Low Carbon Futures) afin de garder une cohérence avec la philosophie de gestion.
https://www.eurexchange.com/resource/blob/1457684/ac12082f1e4d62ad1aa83bd1c6014d7b/data/presentation_esg_derivatives.pdf
 - dans le cas d'une réduction du risque actions, par vente de futures sur indices les plus liquides, notamment en cas de risque de baisse important des marchés d'actions. Le portefeuille reste ainsi investi en titres respectant les critères d'évaluation ESG déterminés par Groupama Asset Management.

4.9 Le fonds investit-il dans des OPC ?

Oui pour la gestion des liquidités.

5. CONTROLES ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Plusieurs niveaux de contrôle sont exercés :

a/ Contrôle interne

- Ex-ante : le gérant s'assure que les titres en portefeuille appartiennent bien à son univers éligible. Aucun titre ne pourra être rentré en portefeuille avant tout échange entre les gérants et les analystes. Une validation écrite devra être obtenue de la Recherche avant tout investissement. Cette validation interviendra après qu'une « checklist » qualitative ait été conduite.
- Ex-ante et ex-post via le serveur de contraintes de SimCorp Dimension, un contrôle est effectué sur les exclusions strictes et sur les exclusions partielles. La Recherche fournit cette liste à partir de sources externes (cf. 4.2). Elle est communiquée à l'équipe des Risques sur un pas biannuel.
- Le contrôle de second niveau des respects des contraintes d'investissements relatives à l'approche ISR/ESG déterminée est effectué sur base annuelle par l'équipe Contrôle Interne.

b/ Contrôle externe :

Le processus de gestion ISR est régulièrement évalué dans le cadre :

- des procédures d'appels d'offres ISR auxquelles participe la société de gestion
- du process de labellisation ISR (Label Public)

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée à travers la réponse aux 4 thèmes d'investissement définis en 3.b.1 et l'état de la contribution des entreprises investies aux ODD qui lui sont affiliés, décrite en 3.b.2. Toute entreprise en portefeuille doit répondre à l'un des 4 thèmes et à au moins l'un des 9 ODD visés.

Ainsi, dans le reporting mensuel du fonds, différents éléments démontrant la qualité ESG du fonds sont publiés :

- *Intensité carbone*
- *Répartition du portefeuille par sous-thématiques :*
 - *Impact Environnemental*
 - *Transition énergétique*
 - *Production alimentaire et consommation durable*
 - *Amélioration des conditions de vie*
- *Commentaires qualitatifs sur les principales convictions par sous-thématiques*
- *Part verte moyenne des émetteurs investis*
- *% d'actifs du fonds contribuant positivement aux 9 ODD concernés par la thématique du fonds*

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Afin de mesurer l'impact de la sélection des valeurs en portefeuille sous l'angle ESG, Groupama a choisi de suivre cinq indicateurs de performances ESG des fonds. Ceux-ci ont été choisis en fonction de :

- Leur taux de disponibilité chez les différents providers
- Leur pertinence : il faut mesurer un impact qui a du sens, et choisir des indicateurs pertinents pour l'ensemble des secteurs
- Leur caractère discriminant : permettre de distinguer les meilleurs et les mauvais élèves
- Leur importance dans notre méthodologie d'analyse des émetteurs

Tableau synthétique des indicateurs choisis

	Indicateur	Source	Définition	Commentaire
SOCIAL	Créations nettes d'emploi	Moody's ESG	Pourcentage moyen de la croissance du nombre d'employés sur une année	Mesure l'impact social direct des entreprises. Non retraité des changements de périmètre = une scission (/acquisition) implique une baisse (/augmentation) du nombre d'employés.
	Heures de formation	Moody's ESG	Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	Ce deuxième indicateur social permet de compléter le premier en donnant une indication sur le climat social des entreprises et de l'investissement en capital humain.
ENVIRONNEMENT	Intensité carbone	Iceberg Data Lab	Émissions de gaz à effet de serre rapportés au millier d'euros de chiffre d'affaires	La mesure d'une empreinte carbone donne une indication de l'intégration des enjeux climat dans le portefeuille. La donnée carbone fait partie des données ESG les plus disponibles.
DROITS HUMAINS	Politique en matière des Droits de l'Homme	Moody's ESG	Part du portefeuille composé des entreprises qui ont mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme	Le choix de cet indicateur a été fait en raison de son fort taux de disponibilité et de son caractère discriminant.
GOUVERNANCE	Conseil à majorité d'indépendants	Moody's ESG	Part du portefeuille composé des entreprises dans lesquelles le conseil d'administration ou de surveillance est composé à majorité de membres indépendants	Indicateur courant en matière de gouvernance, qui a un double avantage d'être discriminant et d'être un point clé de notre méthodologie d'analyse des émetteurs.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

La transparence est un élément central de notre démarche d'investisseur responsable. Ainsi, nous publions en libre accès sur notre site internet les documents suivants pour le portefeuille :

- le Code de Transparence
- le reporting mensuel comportant un volet ESG sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, sur la page dédiée au fonds.
- politiques SFDR :
 - Article 10
 - Annexe ESG précontractuelle
 - Annexe ESG périodique
- rapport Article 29 de la Loi Energie-Climat (LEC) dans le cas où l'encours du fonds est supérieur ou égal à 500 M€
- rapport d'engagement

[http://produits.groupama-am.com/fre/institutionnels/offre-institutionnels/institutionnels/g-fund-future-for-generations-m-c/\(tab\)/publication](http://produits.groupama-am.com/fre/institutionnels/offre-institutionnels/institutionnels/g-fund-future-for-generations-m-c/(tab)/publication)

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les documents sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et les liens sont donnés dans la réponse à la question 2.3.

AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.com. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.